



Régie incendie
Nord Ouest Laurentides

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LAURENTIDES
RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES

RÈGLEMENT # 011-2018

Règlement d'emprunt pour l'acquisition
d'un véhicule utilitaire et des
équipements pour un montant de 95 000
\$ et autorisant un emprunt à cette fin
pour un montant ne devant pas excéder
95 000 \$

ATTENDU QUE les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la Municipalité d'Amherst, la Municipalité d'Arundel, la Municipalité d'Huberdeau, la Municipalité de La Conception, la Municipalité de Lac-Supérieur, la Municipalité de La Minerve, la Municipalité de Montcalm et la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

ATTENDU QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 579 et suivant du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire;

ATTENDU QUE la Régie peut par le biais de l'article 606 du *Code municipal du Québec* contracter des emprunts pour les fins de sa compétence;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été disponible au moins 2 (deux) jours avant la présente séance et a été remise aux membres du conseil d'administration au moins 72 (soixante-douze) heures avant la présente séance;

ATTENDU QU'un avis de motion, une présentation et le dépôt ont été donné à la séance du 16 août 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément au Code municipal;

Il est proposé par Mme Évelyne Charbonneau
appuyé par Mme Pascale Blais
et résolu unanimement des membres présents

Qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

Article 1.

La Régie incendie Nord Ouest Laurentides est autorisée par le présent règlement à acquérir un véhicule utilitaire et des équipements.

Article 2.

La Régie incendie Nord Ouest Laurentides est autorisée à dépenser et emprunter une somme de quatre-vingt-quinze mille dollars (95,000.00 \$), le tout pour payer le coût d'acquisition d'un véhicule utilitaire et des équipements s'élevant à quatre-vingt-quinze mille dollars (95,000.00 \$), tel que décrit à l'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Cet emprunt sera remboursé sur une période de 5 ans.

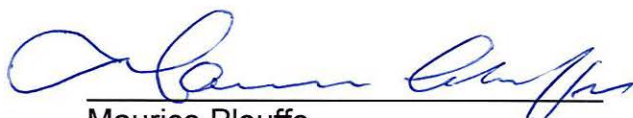
Article 3.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé une contribution à chaque municipalité partie à l'entente intermunicipale de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides et sera inscrite au budget de la Régie, annuellement, durant le terme de l'emprunt.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Saint-Faustin-Lac carré, ce 25^e jour de septembre l'an 2018.



Maurice Plouffe
Président



Jean Lacroix
Directeur et secrétaire-trésorier

Avis de motion, présentation et dépôt	16 août 2018
Adoption du règlement	25 sept 2018
Avis public	3-10-18
Approbation du MAMOT	
Entrée en vigueur	





ANNEXE A

Règlement d'emprunt: 011-2018
 Code géographique: R4917

OBJET: ESTIMATION DE LA DÉPENSE DÉTAILLÉE

1. ÉCHÉANCE 5 ANS

1.1 Camionnette F-250 2018

F-250 avec tous ses équipements

Fournisseur à définir 42 653.00 \$

Boîte de fibre

Fournisseur à définir 12 036.06 \$

Coût estimé 54 689.06 \$

TPS 2 734.45 \$

TVQ 5 455.23 \$

Total 62 878.75 \$

Coût net 57 416.68 \$

1.2 Frais incidents

Radio, communications 500.00 \$

Fournisseur à définir

Identifications des véhicules 1 700.00 \$

Fournisseur à définir

Imprévus 3 200.00 \$

Fournisseur à définir

Coût estimé 5 400.00 \$

TPS 270.00 \$

TVQ 538.65 \$

Total 6 208.65 \$

Coût net 5 669.33 \$

1.3 Équipements de sécurité incendie

Fournisseurs:

Fournisseur à définir

Coût estimé 17 500.00 \$

TPS 875.00 \$

TVQ 1 745.63 \$

Total 20 120.63 \$

Coût net 18 372.81 \$

DÉPENSE TOTALE AMORTIE SUR 5 ANS

Coût estimé 77 589.06 \$

TPS 3 879.45 \$

TVQ 7 739.51 \$

Total 89 208.02 \$

Coût net 81 458.81 \$

Financement 1 784.16 \$

DÉPENSE TOTALE AMORTIE SUR 5 ANS

83 242.97 \$

Jean Lacroix

Directeur et Secrétaire-trésorier

Date

25/9/2018